

**ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

*Réf : Arrêté du 29 novembre 2023 relatif à la séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique*

**DEMANDE DE DISPENSE DE LA SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL EN  
CLASSE DE 2<sup>nd</sup>e GT**

Je, nous, soussigné(e)(s)..... responsable  
légal(e)(aux) de l'élève .....inscrit(e) en classe de  
..... sollicite(ons) une dispense de la séquence d'observation en milieu professionnel prévue du  
17 au 28 juin 2024.

Afin d'obtenir l'équivalence de cette séquence d'observation obligatoire mon (notre) enfant remplit l'une des conditions ci-dessous (merci de cocher la case qui convient et de fournir les informations demandées) :

- 1-  SNU (stage de cohésion, phase 1) réalisé en février ou en avril 2025 et mission d'intérêt général (phase 2 du SNU) réalisée du 16 au 27 juin 2025.
- 2-  Mission d'intérêt général (SNU phase 2) effectuée avant le 16 juin 2025 (attestation à joindre à ce document)
- 3-  SNU (stage de cohésion, phase 1) réalisé du 16 au 27 juin 2025.
- 4-  SNU (séjour de cohésion, phase 1 OU mission d'intérêt général, phase 2) effectué(e) en juillet 2025, du ..... /07/ 2025 au ..... /07/2025.

**SIGNATURE(S) Du ou DES RESPONSABLE(S) LEGAL (AUX) :**

.....

.....  
**DISPENSE ACCORDEE LE :** .....

Le Proviseur, M. Perron Christophe